

**VÉGÉTALISER, PROTÉGER, INSONORISER :
RÉINVENTER NOTRE QUOTIDIEN FACE AUX
DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX**



QUAND LA NATURE S'INVITE, LA VILLE



Coulée Verte, une nouvelle page s'écrit

Après les aménagements successifs entre la rue Jean Bouin et la rue du Moutier, la Ville projette la réalisation d'une nouvelle « portion-étape » dans le cadre du prolongement de la Coulée Verte. L'actuelle friche à l'ouest du parc Victor Labarrière pourrait en effet accueillir le prolongement des voies douces. Le site est actuellement en cours de défrichage afin de permettre l'accès au géomètre chargé de l'étude de faisabilité. Il s'agit également de déterminer comment la Coulée Verte et le parc Victor Labarrière pourraient se compléter harmonieusement. La Région Île-de-France a affecté une subvention de 10 000 euros pour la réalisation de ce projet.

INFO+

Attention, la suppression du projet du BIP n'induit pas que les parcelles présentes sur ce tracé deviendront constructibles. Le site est classé au SDRIF-E de la Région Île-de-France ainsi qu'au PLU en zone naturelle de la ville, au même titre que la Coulée Verte. Son implantation sous le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) interdit une augmentation de la population dans ce secteur.

Permis de végétaliser : devenez acteurs !

Semer des graines au pied d'un arbre, installer des plantes grimpantes sur un mur, aménager une jardinière sur le domaine public sont autant d'initiatives qui participent à l'embellissement de la ville et à sa renaturation. La ville octroie des permis de végétaliser pour une durée de 3 ans. Le signataire est invité à prendre connaissance de la charte de végétalisation, qui évoque plusieurs propositions comme l'utilisation de végétaux adaptés à l'environnement et à l'espace disponible (en privilégiant les plantes vivaces, locales, mellifères et économes en eau), le non-recours à des produits phytosanitaires ou engrais chimique ainsi que l'entretien régulier de l'installation pour garantir sa propreté et son bon développement.

Infos : developpement-durable@deuillabarre.fr

RESPIRE

Fleurs annuelles



Arbres fruitiers



Aménagement du jardin de la Maison des Arts

Le mois de mars verra le lancement de l'aménagement des espaces extérieurs de la Maison des Arts située rue du Château. Des arbres fruitiers ainsi que des plantes vivaces trouveront leur place sur des espaces enrichis en terre végétale. Un cheminement défini au milieu d'une zone engazonnée guidera le visiteur vers un carré potager aménagé dans des jardinières en bois. Les élèves de la section Cultiv'Art des ARTeliers auront un espace dédié pour enrichir le jardin de plantes tinctoriales qui seront utilisées ultérieurement pour leurs pigments à l'occasion de nouveaux projets artistiques. Dans le cadre du budget participatif de la Région Île-de-France, Deuil-La Barre s'est vue attribuer la somme de 7 000 € pour la concrétisation de ce projet.

Potager





Des mesures à venir pour préserver la nature en ville

Intégration accrue des espaces verts dans le PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) impose actuellement des surfaces minimales d'espaces verts variant selon les zones : 40 % pour les zones à habitat collectif et jusqu'à 70 % pour les zones pavillonnaires. La modification du PLU en cours vise à renforcer ces exigences pour l'habitat collectif en rendant obligatoire la végétalisation effective de 40 % de chaque parcelle, et non plus seulement la préservation d'espaces libres.

Par ailleurs, le PLU impose des zones de pleine terre afin d'assurer l'infiltration naturelle des eaux pluviales. Dans les zones pavillonnaires, cette exigence est totale, tandis qu'en habitat collectif, au moins 50 % des espaces verts doivent être en pleine terre.

Charte de qualité architecturale : des exigences renforcées pour les promoteurs

Les nouveaux projets immobiliers doivent respecter une charte de qualité environnementale incluant :

>>> Le diagnostic de biodiversité préalable, réalisé par des écologues et paysagistes avant tout aménagement, afin de préserver la faune et la flore existantes.

>>> L'intégration des espaces verts dans la conception urbaine, avec une gestion différenciée (entretien écologique, sélection d'essences locales, limitation des interventions humaines).

>>> La végétalisation des clôtures et des retraits de façade, en intégrant des haies vives et des plantes grimpantes pour favoriser la biodiversité.

>>> La préservation des arbres existants, en adaptant la conception des bâtiments et des accès afin d'éviter les abattages intempestifs. Dans le cadre de la construction de logements collectifs, une surface suffisante doit être aménagée pour garantir une véritable continuité végétale, qu'il s'agisse de jardins collectifs ou d'espaces privatisés. Pour assurer leur pérennité, ces jardins doivent être suffisamment vastes (minimum 2,5 m de profondeur et 5 m de largeur) connectés à des espaces de pleine terre et disposer d'aménagements adaptés comme des abris pour outils ou des haies protectrices.

**Infos : Direction du Développement Urbain
01 34 28 65 75**

Vers une continuité écologique et une gestion durable des eaux

Les projets doivent favoriser la connexion des espaces verts en cœur d'îlot, permettant de créer des corridors écologiques continus. La plantation d'arbres doit être pensée pour optimiser les îlots de fraîcheur et limiter les effets d'îlot de chaleur urbain. Enfin, la gestion des eaux pluviales repose sur le principe de rétention et d'infiltration à la parcelle, minimisant les rejets dans le réseau public. Des dispositifs de récupération et de réutilisation des eaux sont encouragés pour optimiser leur usage dans l'entretien des espaces verts.

Ces dispositions s'inscrivent dans une stratégie globale visant à concilier développement urbain et préservation des écosystèmes locaux.



UNE VILLE PROPRE, ENSEMBLE C'EST POSSIBLE

Des bornes biodéchets pour l'habitat collectif

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi prévoit de permettre à tous les particuliers de disposer d'une solution pratique de tri des biodéchets. Afin de répondre à cette réglementation, le Syndicat Emeraude a choisi de développer au maximum le compostage individuel et collectif. Cependant, certaines zones comme les centres-villes et les logements collectifs sans espaces verts peuvent difficilement accueillir des solutions de compostage.

Ainsi début mars, le Syndicat Emeraude installera des abris-bacs sur l'espace public, ouverts 24h/24. Il sera possible d'y déposer les déchets alimentaires en vrac ou dans des sacs en papier kraft. Des bio-seaux (récipients permettant de stocker ses biodéchets dans la cuisine) ont été distribués aux habitants des résidences concernées. Les collectes sont ensuite valorisées en biogaz (énergie renouvelable) et en fertilisant utilisé sur les sols agricoles d'Île-de-France.

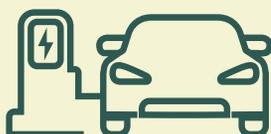
Attention, les abris-bacs disposés sur la voie publique ne sont pas des composteurs ; la transformation des déchets ne se fait pas sur place mais sur une plateforme adaptée.

Infos prevention@syndicat-emeraude.fr
ou 01 34 11 92 91



Lieux d'implantation :

6, place de la Nation
Rue Nelson Mandela
2b, rue de la Galathée
48, rue Abel Fauveau
27, avenue Mathieu Chazotte
Place du Président Kennedy
64, rue de la Fontaine du Gué
82, rue de la Fontaine du Gué
3, rue Victor Labarrière
6, rue Charles de Gaulle



Bornes de recharge : un défi logistique pour une mobilité durable

La Ville s'est dotée de 8 véhicules utilitaires et 6 vélos électriques pour ses agents des services Techniques, des Espaces Verts, de la Propreté de la Ville ainsi que la Police municipale. Les administrés, quant à eux, peuvent se brancher à 8 points de recharge situés sur les 4 bornes situées 27 route de Saint-Denis, 3 rue Charles de Gaulle, 62 rue de la Barre et 120 route de Saint-Denis.

Ces Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) ont enregistré plus de 74 000 recharges depuis leur installation.



Un nettoyage en mode « glouton »

La Ville a fait l'acquisition d'un aspirateur de déchets de la marque Glutton®. Véhicule 100 % électrique et autotracteur, il nettoie tout type de déchets dans l'espace public, du mégot à la bouteille en verre en passant par les feuilles mortes ou encore les déjections canines. Les agents, depuis le mois de janvier, couvrent un circuit allant de la rue Paul Fleury à la rue du Docteur Goldstein.



Halte aux déjections canines !

En dépit de la vingtaine de bornes installées dans la ville pour fournir gratuitement des sacs, certaines rues restent semées d'embûches... ou plutôt de crottes. Un petit geste suffit pourtant : ramasser, c'est respecter ! Alors, amis des chiens, jouez le jeu et laissez ainsi à tous le plaisir de la promenade... sans surprise !



DES ESPACES PLUS CALMES POUR DES MOMENTS APAISÉS

Travaux insonorisation dans les écoles

Le confort acoustique est un enjeu pour améliorer le quotidien au sein des écoles. La ville a mis en œuvre des travaux d'insonorisation dans plusieurs écoles afin de réduire les nombreuses sources de pollution sonore comme le trafic routier ou le survol des avions au-dessus des établissements scolaires.

• ÉCOLE PASTEUR

Mise en œuvre des travaux d'insonorisation avec le remplacement des menuiseries, des faux-plafonds ainsi que la rénovation de l'éclairage. L'ensemble des travaux seront achevés fin août 2025.

• ÉCOLE DU LAC MARCHAIS

Suite aux travaux d'insonorisation, les peintures ont été reprises dans la salle de motricité, les circulations, la salle de restauration, les dortoirs, les locaux du personnel. Le remplacement des faux-plafonds dans les couloirs seront prochainement entrepris.



Dessin du projet en cours d'étude

Remise en eau du bassin du parc de la Chevrette

Création d'aménagements paysagers « zen », avec des espaces de repos, des cheminements en « pas japonais ». La mise en place d'une fontaine avec un système de filtration en boucle fermée limitera la prolifération des moustiques sur ce nouvel îlot de fraîcheur. L'agencement, souhaité par la ville dans le cadre de la thématique « 2025, Planète bleue », est subventionné à hauteur de 10 000 € par la Région Île-de-France et 18 750 € par le Département.



Une « zone calme » au cœur du parc Winston Churchill

Une zone calme va être aménagée au cœur du parc Winston Churchill, offrant un espace de détente au milieu de la ville. Ce jardin paysager, agrémenté de bancs et de plantes, invite à la relaxation et à la promenade. Il s'inscrit dans une initiative visant à renforcer les espaces verts accessibles à tous les citoyens à la recherche d'espaces de ressourcement et de reconnexion à la nature.

L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ FÊTENT LE PRINTEMPS

Dimanche 23 mars, de 10h30 à 13h30,

le parc Victor Labarrière accueillera cette année encore
tous les Deuillois pour un évènement dédié au jardinage et à la biodiversité.

Au programme : une bourse aux graines mettant à l'honneur la grainothèque de la médiathèque, où chacun pourra échanger et découvrir une grande variété de semences. Les visiteurs pourront également repartir avec des plantes mellifères et des plants de légumes, distribués pour encourager la culture locale et le soutien aux pollinisateurs. Une distribution de compost et de paillage sera également proposée afin de promouvoir des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement. Point d'orgue de l'évènement, un arbre sera planté sur le futur tracé de la coulée verte, accompagné de panneaux explicatifs indiquant les essences d'arbres, permettant à chacun de mieux connaître la richesse du patrimoine végétal local.

En collaboration avec l'association Les Sentiers de la Côte de Deuil, l'après-midi se poursuivra avec une balade dans les sentiers de la Côte. Rendez-vous à 14h30 au Parc Victor Labarrière. Un moment de partage et de sensibilisation à ne pas manquer pour tous les amoureux de nature et de jardinage !



LE MOT DU MAIRE

L'environnement et le cadre de vie sont essentiels.

C'est effectivement l'affaire de tous et nous avons besoin de chacun d'entre vous pour aller encore plus loin.

Chaque geste est utile, chaque initiative doit être valorisée.

Je vous invite à être force de proposition afin que nous puissions bâtir ensemble l'avenir de nos enfants. Innover, renaturer, restaurer la biodiversité... chaque action citoyenne participe à l'émergence d'un cadre de vie solidaire et plus apaisant ■

*Muriel Scolan, Maire de Deuil-La Barre
Vice-présidente du Département
du Val d'Oise*

